

Cités

Philosophie

Politique

Histoire

57
2014

Génocide des Tutsi du Rwanda

Directeur
Yves Charles Zarka

Un négationnisme français ?

Coordonné par
Charlotte Lacoste

Emmanuel Cattier
Jean-François Dupaquier
Jacques Morel
Mehdi Ba
Rafaëlle Maison
Géraud de La Pradelle
Raphaël Doridant
Patrick de Saint-Exupéry
Yves Charles Zarka

Éric Marty

« Shoah ». Généalogie d'un nom, histoire d'une négation

Christian Godin

Politique : quand le récit remplace le réel

puf

Cités

Philosophie
Politique
Histoire

« Retour à la cité réelle
et ouverture vers la cité possible »

Éditorial : Yves Charles Zarka
Néocolonialisme et génocide

I – Dossier : *Génocide des Tutsi du Rwanda : un négationnisme français ?*

Charlotte Lacoste, *Présentation*

Emmanuel Cattier, *Les révélations circonscrites d'un rapport parlementaire*

Jean-François Dupaquier, *Propagande noire et désinformation au cœur de l'engagement militaire français*

Jacques Morel, *L'inversion des rôles des tueurs et des victimes*

Mehdi Ba, *L'attentat du 6 avril 1994. Confusion, inversion, négation*

Rafaëlle Maison et Géraud de La Pradelle, *L'ordonnance du juge Bruguière comme objet négationniste*

Raphaël Doridant et Charlotte Lacoste, *Peut-on parler d'un négationnisme d'État ?*

Point de vue d'un observateur engagé

Patrick de Saint-Exupéry, *Lever le voile*

II – Vie politique

Christian Godin, *Politique : quand le récit remplace le réel*

III – Vie intellectuelle

Éric Marty, « Shoah ». *Généalogie d'un nom, histoire d'une négation*

IV – Recensions

Renaud Duterme, *Rwanda, une histoire volée. Dette et génocide*, Mons, Tribord, 2013, par Marie-Anne Lescourret

Roland Gori, *La Fabrique des imposteurs*, Paris, LLL, 2013, par Christian Godin

Moïshe Postone, *Critique du fétiche capital. Le capitalisme, l'antisémitisme et la gauche*, traduit de l'anglais par Olivier Galtier et Luc Mercier, Paris, Puf, 2013, par Bruno Pinchard

Shmuel Trigano, *La Nouvelle Idéologie dominante. Le post-modernisme*, Paris, Hermann, 2012, par Samuel Zarka

ISBN : 978-2-13-062873-6



9 782130 628736

www.puf.com

18 € TTC France

L'inversion des rôles des tueurs et des victimes

JACQUES MOREL

Fermant les yeux sur les massacres de Tutsi perpétrés en réponse à l'attaque du Front patriotique rwandais (FPR) d'octobre 1990, la France devient le principal soutien militaire et politique du régime rwandais. Elle favorise le rapprochement des Hutu du Sud, partisans de l'ancien président Kayibanda, avec ceux du Nord, partisans d'Habyarimana, sur la base de la défense des acquis de la révolution « sociale » de 1959, contre l'agression du FPR, suspecté de vouloir rétablir le régime « monarchique tutsi » qui « maintenait les Hutu en esclavage ». L'assassinat d'Habyarimana, jugé usé¹, et la formation d'un gouvernement intérimaire avec l'appui de l'ambassadeur de France² scellent cette réconciliation, sabordent les accords de paix d'Arusha et marquent le début de la solution finale de la question tutsi. Quoique discret, le soutien de la France à ce gouvernement et son armée ne se dément pas et l'opération Turquoise peut être considérée comme la réponse à l'appel à l'aide du 22 mai 1994, que le président intérimaire Théodore Sindikubwabo adresse à François Mitterrand³.

53

*L'inversion
des rôles des tueurs
et des victimes
Jacques Morel*

1. L'ambassadeur de France juge que le président Habyarimana est « usé » et « a finalement tout raté » dans une note où il soutient le point de vue du parti CDR (Coalition pour la Défense de la République). Voir TD Kigali 11 mars 1993 – Position du CDR sur les accords de Dar-es-Salaam. Mission d'information parlementaire. Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994 (MIP), Tome II, Annexes, p. 217.

2. Une réunion pour la formation de ce gouvernement a lieu le 8 avril 1994 en présence de l'ambassadeur Marlaud qui entérine l'éviction du Premier ministre Twagiramungu, nommé par les accords de paix d'Arusha. MIP, Tome III, Auditions, Vol. 1, pp. 296-297.

3. Lettre transmise par le général Quesnot à l'attention de Monsieur le Président de la République. Objet : Correspondance du docteur Théodore Sindikubwabo, Président par intérim du Rwanda, 24 mai 1994. Archives Mitterrand.

Officiellement, la France aidait un État légal victime d'une agression venue d'un État voisin. En s'alliant avec un régime qui refusait le retour d'exilés victimes de pogroms commencés en 1959, elle s'engageait dans une guerre raciale contre les Tutsi. Tout l'art de la propagande diffusée par les grands médias français consistera à présenter les Hutu comme victimes d'une agression tutsi. Cette vision déformée des événements est maintenue pendant tout le génocide et permet de faire passer pour des combats les massacres perpétrés dans des régions où l'armée du FPR n'est pas venue. Ce fut le cas de la région montagneuse de Bisesero où des Tutsi réussirent à survivre aux multiples attaques en se défendant à coup de pierres et de bâtons ou en se cachant.

L'opération proposée par la France et approuvée par le Conseil de sécurité de l'ONU, le 22 juin 1994, est une opération sous chapitre VII, à « caractère strictement humanitaire », « impartiale et neutre⁴ ». Le mot « génocide » n'y apparaît pas. Le Conseil de sécurité se limite à se dire « profondément préoccupé par la poursuite des massacres systématiques et de grande ampleur de la population civile au Rwanda⁵ ». Parlant de « toutes les parties au conflit », il considère qu'il s'agit au Rwanda d'un conflit armé. Il exige que ces parties « et autres intéressés mettent immédiatement fin à tous les massacres de populations civiles dans les zones qu'ils contrôlent⁶ », considérant ainsi que le FPR massacre comme les forces du gouvernement rwandais. Habilement rédigé, ce texte permet de prendre la défense autant des Hutu – dont de nombreux assassins menacés par l'armée du FPR – que des Tutsi survivants des massacres perpétrés par ces assassins.

ARRÊTÈR L'OFFENSIVE DES REBELLES TUTSI

À leur arrivée au Rwanda, les officiers des Forces spéciales se voient dire par le colonel Rosier que « des rebelles tutsi venant d'Ouganda envahissent le pays et zigouillent tous les autres⁷. » Ce dernier commandait en 1992 l'opération française *Noroît* qui soutenait l'armée gouvernementale rwandaise contre le FPR. En ce mois de juin 1994, l'ennemi reste le même à ses yeux.

4. ONU, S/RES/929 (1994).

5. *Idem.*

6. *Idem.*

7. Laure de Vulpian, Thierry Prunghaud, *Silence Turquoise. Rwanda, 1992-1994. Responsabilités de l'État français dans le génocide des Tutsi*, Paris, Don Quichotte, 2012, p. 103.

Alors que l'on sait, à cette époque, que les massacres sont exécutés principalement par des milices, il déclare, le 26 juin : « Les miliciens font la guerre. Par souci de neutralité, nous n'avons pas à intervenir. Sinon, demain, s'il y a des infiltrations de rebelles, on nous fera porter le chapeau⁸. »

LES FRANÇAIS RENCONTRENT DES SURVIVANTS TUTSI À BISESERO ET LES ABANDONNENT

Le 27 juin après-midi, un groupe de reconnaissance des forces spéciales, dirigé par le lieutenant-colonel Duval, subordonné de Rosier, rencontre sur les hauteurs de Bisesero, à quelques 30 km de Kibuye, des survivants tutsi traqués par des militaires des Forces armées rwandaises (FAR), des gendarmes, des membres des milices, de l'autodéfense populaire et des paysans hutu. Ils les abandonnent en leur disant qu'ils reviendront dans trois jours, alors qu'ils avaient encore fait l'objet d'une attaque meurtrière le matin même. L'épisode sera relaté, dans leur média respectif, par les trois journalistes qui accompagnaient Duval : il est rapporté le 28 juin sur RFI et le 29 dans *Le Figaro* et *Libération*. Durant trois jours, les survivants tutsi sont massacrés devant les militaires français qui, stationnés à 5 km de là, observent les tueries à la jumelle ou du haut de leurs hélicoptères, laissent passer devant eux les tueurs et discutent avec leurs chefs. Ils ne se décideront à leur porter secours que le 30 juin, en désobéissant aux ordres, et peut-être contraints par la présence de journalistes auprès des survivants tutsi.

55

*L'inversion
des rôles des tueurs
et des victimes
Jacques Morel*

COMMENT LES VOUÉS À LA MORT DEVIENNENT DES COMBATTANTS INFILTRÉS

Alors que, le 27 juin au soir, on s'attendrait à ce que la découverte des Tutsi par ces militaires français soit annoncée, c'est un tout autre son de cloche que l'on entend au « 20 heures » de la chaîne de télévision TF1. Catherine Jentile y déclare depuis Bukavu :

Mais alors écoutez ce sont des informations encore à prendre avec précaution que nous a livrées le colonel Rosier qui est responsable du dispositif ici dans le Sud, et plus précisément c'est à 15 km de la ville de Kibuye que s'est déroulé cet accrochage qui a

8. Stephen Smith, « Dialogue difficile avec les massacreurs », *Libération*, 27 juin 1994, p. 16.

commencé ce matin à onze heures et demie et s'est terminé en début d'après-midi. Alors il aurait opposé d'un côté les forces du FPR et de l'autre les milices hutu, appuyées par l'armée rwandaise. Ce qui est spectaculaire dans cette affaire c'est donc l'endroit où s'est déroulé l'affrontement. C'est-à-dire qu'on avait toujours parlé depuis longtemps d'infiltrations des hommes du FPR, mais si le chiffre dont on dispose actuellement, de 1 000 à 2 000 hommes du FPR présents dans cette région, et bien évidemment [*sic*] on ne peut plus parler d'infiltrations mais d'une véritable percée du Front patriotique rwandais. Alors résultat, il pourrait ainsi couper en deux la zone gouvernementale d'Est en Ouest, mais également couper en deux le dispositif français qui, lui, se déploie du Nord au Sud. Alors qu'est-ce qui peut se passer maintenant ? Les Français nous ont confirmé ce soir que leurs ordres étaient toujours les mêmes, c'est-à-dire d'éviter le contact avec les hommes du FPR mais la distance la plus courte entre les hommes du FPR et les troupes françaises est de 5 km. Évidemment, dès lors, on ne peut plus exclure aucune hypothèse⁹.

Plus tard dans la soirée, Benoît Duquesne y fait écho sur France 2 depuis Bukavu :

Oui, bien, écoutez, ces accrochages ont beaucoup surpris les militaires français, le colonel Rosier ici qui nous en parlait tout à l'heure. C'est vrai qu'il y a donc eu des affrontements en fin de matinée et tout l'après-midi près de la ville de Kibuye, là où se trouve un détachement français permanent. À environ 5 km des Français les plus proches du lieu où ont eu lieu ces affrontements entre des gens du FPR infiltrés et puis ce qu'on appelle la défense civile ici.

Alors c'est surprenant parce que vous savez qu'on parlait beaucoup d'infiltrations, ici, sans savoir trop si c'était une peur irraisonnée ou si c'est une réalité. Eh bien ces accrochages qui ont eu lieu, s'ils sont confirmés, parce que pour l'instant, les militaires français n'ont eu qu'une confirmation auditive, si je puis dire, parce qu'ils étaient suffisamment proches pour entendre les coups de feu, eh bien ces accrochages, s'ils sont confirmés, voudraient dire d'abord que le FPR est effectivement infiltré, est infiltré très très loin en territoire du gouvernement rwandais et qu'ensuite ça confirme aussi la volonté du FPR de couper ce qui reste du Rwanda sous le contrôle des forces gouvernementales, de le couper en deux, c'est un petit peu ce qui inquiète les Français d'autant qu'ils ne sont pas loin et qu'ils ne savent pas trop ce que pourra être leur attitude au cas où ils auraient à se retrouver face à face avec des gens du FPR¹⁰.

DE L'EXCELLENCE DE LA MANŒUVRE MÉDIATIQUE

Cette nouvelle diffusée par les deux principales chaînes de télévision française est fautive. Nous le savons par les récits des journalistes sur la reconnaissance du 27 juin à Biseseero.

9. Spéciale Rwanda, TF1, 27 juin 1994, 20 heures.

10. France 2, 27 juin 1994, Dernière.

Tout d'abord, il n'y a pas d'ambiguïté sur le lieu, proche de Kibuye (à 15 km), et situé à 5 km des positions françaises. Bisesero est à 30 km de Kibuye par route non goudronnée et à 5 km de Gishyita où d'autres commandos français, ceux du capitaine de frégate Marin Gillier, sont présents le 27 juin.

Ensuite, les survivants tutsi rencontrés par les militaires français à Bisesero ne peuvent être confondus avec des combattants. L'un d'eux déclare au lieutenant-colonel Duval : « Nous sommes un groupe de 200 Tutsis. Depuis deux mois, l'armée et les miliciens rwandais nous poursuivent. Nous survivons ici, au sommet de ces collines, mais tous les jours ils viennent nous attaquer. Il y a deux heures, les miliciens ont tué cinq d'entre nous. Nous ne pouvons pas nous défendre, nous n'avons rien¹¹. » Dans son rapport au colonel Rosier, révélé par Pierre Péan, Duval disait :

Dans le secteur de BISESERO, nous avons rencontré une centaine de Tutsis réfugiés dans la montagne. Ils se sont présentés spontanément sur la piste en voyant les véhicules militaires. Ils seraient environ 2 000 cachés dans les bois.

D'après eux, la chasse aux Tutsis a lieu tous les jours, menée par des éléments de l'armée, gendarmerie, milices encadrant la population.

Ils nous ont montré des cadavres de la veille et du jour même, dont un enfant blessé, témoins de combats du jour. Ils sont dans un état de dénuement nutritionnel, sanitaire et médical [illisible]¹².

Péan, appuyé par l'état-major, prétend que Duval n'aurait envoyé ce rapport que le 29 juin. Mais dans son article du *Figaro*, Patrick de Saint-Exupéry décrit l'officier français envoyant ses informations à l'état-major une fois rentré à Kibuye le 27. Il est certain que le colonel Rosier disposait des informations de son subordonné quand il a parlé aux journalistes. D'ailleurs, les journalistes Hugué de *L'Express* et Kiley du *Times* ont informé Marin Gillier la veille (26 juin) sur les opérations de tueries en cours à Bisesero¹³, et Rosier a dû être informé par radio dans la journée de la rencontre des survivants tutsi à Bisesero par le groupe Duval.

La diffusion de cette fausse information révèle un art consommé de la manœuvre médiatique. Ce n'est pas Rosier qui la donne directement. Il la fait dire. Cela lui permet de se couvrir. Il la fait dire par

11. Patrick de Saint-Exupéry, "Rwanda : Les assassins racontent leurs massacres", *Le Figaro*, 29 juin 1994, p. 3. Sur l'orthographe fluctuante des mots « Tutsi » et « Hutu », voir la note 4 de la présentation de ce dossier.

12. Pierre Péan, *Noires fureurs, blancs menteurs*, Paris, Mille et une nuits, 2005, pp. 477-478.

13. Alison Des Forges, *Aucun témoin ne doit survivre*, Paris, Karthala, 1999, p. 788. Vincent Hugué, « Dix ans après le génocide. Retour à Bisesero », *L'Express*, 13 avril 2004.

la télévision qui permet de toucher une grande masse d'auditeurs et d'éviter les vérifications que permet la presse écrite. Il feint la surprise devant cette nouvelle. Il fait donner l'information au conditionnel par Jentile qui précise qu'elle est encore à prendre avec précaution. Pour Duquesne également, ces accrochages sont à confirmer, parce que pour l'instant, dit-il, les militaires français n'ont eu qu'une confirmation auditive. L'information n'est pas sûre, mais Jentile est capable d'évaluer les effectifs infiltrés du FPR (« de 1 000 à 2 000 hommes »). 2 000 : c'est ce chiffre que donne Duval dans son rapport. Quoique les militaires français disposent d'hélicoptères, de moyens d'observation et d'un armement puissant, cette confirmation ne sera toujours pas obtenue au terme des trois jours suivants.

Enfin, les deux journalistes reprennent à l'unisson que si l'information est vraie, elle confirme la volonté du FPR de couper en deux ce qui reste du Rwanda sous le contrôle des forces gouvernementales. Voilà un deuxième mensonge. La ligne de front est annoncée à 60 km de Kibuye le 26 juin¹⁴, et le 1^{er} juillet une carte la situe à au moins 40 km de Kibuye¹⁵. Le FPR met alors la pression sur Kigali et Butare.

On rétorquera qu'il ne s'agissait pas d'une avancée du front mais d'infiltrations. Duquesne répète que le FPR est infiltré très loin en territoire du gouvernement rwandais. C'est sur cette accusation d'être des complices infiltrés du FPR que les Tutsi sont systématiquement massacrés.

Plus grave encore, parlant d'« affrontements entre des gens du FPR infiltrés et puis ce qu'on appelle la défense civile ici », Benoît Duquesne fait admettre la légitimité de cette défense civile qui s'opposerait aux envahisseurs mais n'est formée que de bandes de tueurs.

Cette information sur des infiltrations du FPR près de Kibuye va être réitérée sans cesse. Le 29 juin, jour de la visite à Gishyita de François Léotard, ministre de la Défense, l'AFP annonce la présence du FPR à 3 ou 4 km à vol d'oiseau :

Les renseignements encore parcellaires recueillis par l'état-major de "Turquoise" montrent que des unités des rebelles du Front patriotique rwandais (FPR, dominé par les Tutsis) ont largement dépassé la ligne sur laquelle l'armée gouvernementale (essentiellement hutue) tient encore des positions, à environ 50 km à l'est de la frontière zaïroise. Selon plusieurs officiers supérieurs des forces spéciales, des éléments

14. Reportage de Philippe Boisserie et Éric Maisy, Édition spéciale Rwanda, France 2, 26 juin 1994, 20 heures.

15. MIR, Tome II, Annexes, p. 383.

du FPR font des incursions jusqu'aux rives du lac Kivu au milieu duquel passe la frontière entre le Rwanda et le Zaïre.

Ainsi, à Gishyita, une localité qui domine le lac, les 50 hommes du commando de marine Trépel, [...] ont expliqué à M. Léotard qu'à 3 ou 4 km à vol d'oiseau de leur petit poste situé à 1 700 m d'altitude, se trouvent entre 1 000 et 2 000 Rwandais « fortement armés ».

Tous les renseignements recueillis auprès de la population et « d'autres sources », selon un officier, donnent à penser qu'il s'agit de combattants du FPR¹⁶.

Dans *Le Monde* daté du 29, Jacques Isnard, correspondant militaire et habitué de l'état-major à Paris, écrit : « Dans ces actions à but humanitaire, destinées à rassurer et à secourir la population en l'approchant au plus près, un Tutsi peut s'avérer un combattant du FPR en puissance¹⁷. »

En camouflant le rapport de Duval et en diffusant à la place la fausse information d'une offensive du FPR à Bisesero, le colonel Rosier transforme les victimes en agresseurs et couvre l'opération d'extermination des derniers Tutsi, dont il est parfaitement informé, à la fois par les journalistes et par ses contacts avec les autorités rwandaises. En effet, il a rencontré deux ministres du gouvernement intérimaire, dont celui de la Défense, le 24 juin¹⁸, et le préfet de Kibuye le 26 juin¹⁹.

Son subterfuge est entériné après hésitations par le général Lafourcade²⁰, fraîchement arrivé, et par le chef d'état-major des armées, l'amiral Lanxade²¹, dont il dépend directement et qui écrira qu'il faut amener « les représentants des médias à informer l'opinion conformément à l'action que l'on veut mener²². »

59

*L'inversion
des rôles des tueurs
et des victimes
Jacques Morel*

16. Christian Millet, « Le ministre de la défense constate au Rwanda la difficulté de l'opération "Turquoise" », AFP, 29 juin 1994.

17. Jacques Isnard, « M. Léotard va inspecter un dispositif encore léger et fragile », *Le Monde*, 29 juin 1994, p. 3.

18. Note manuscrite du colonel Rosier au général Le Page, samedi 25 juin 1994, 7 h 45. Il dit à ses interlocuteurs qu'il « serait catastrophique pour leur image que d'autres massacres aient lieu », laissant entendre qu'il est nécessaire de les cacher aux médias.

19. François Luizet, « Cris et murmures à Kibuye », *Le Figaro*, 27 juin 1994, p. 2.

20. Dans un fax qu'il envoie à l'état-major à Paris le 27 juin à 22 h, il envisage que les hommes en armes attaqués par les milices et les militaires le matin sont soit des éléments FPR infiltrés, soit des Tutsi ayant fui les massacres d'avril. Il penche pour cette deuxième hypothèse mais décide de ne rien faire. Voir Jean-Claude Lafourcade, *Silence Turquoise*, Paris, Perrin, 2010, pp. 87-88.

21. Selon l'amiral Lanxade, « les affrontements continuent entre milices hutues et maquis tutsis ». Conseil restreint, 29 juin 1994. Archives Mitterrand.

22. Jacques Lanxade, *Quand le monde a basculé*, Paris, Nil, p. 313.

MASQUER LE SOUTIEN AUX OPÉRATIONS DU HUTU POWER CONTRE LES TUTSI

Y a-t-il eu un accord entre les organisateurs du génocide et les Français pour terminer l'élimination des Tutsi de Bisesero ? La clé de l'attitude de l'état-major français se trouve dans deux phrases de Duval rapportées par Patrick de Saint-Exupéry : « Avant que l'on puisse intervenir à Bisesero, au moins 2 000 autres réfugiés seront assassinés. » Et évoquant l'état-major : « À eux, dit-il, de prendre une décision. Si on part là-haut protéger ces milliers de gens traqués comme des animaux, on s'engage d'un côté et on risque d'avoir toutes les milices et les autorités locales contre nous. Nous, on est prêts. Nous obéirons aux ordres. Mais sont-ils prêts à Paris²³ ? » Autrement dit, les Tutsi de Bisesero ne sont pas secourus par les Français qui ne veulent pas déplaire aux autorités rwandaises.

En obtenant le feu vert de l'ONU pour son opération militaire, le gouvernement français n'a pas renoncé à venir au secours de ses anciens alliés. D'après l'ordre d'opération Turquoise, celle-ci, après avoir démontré son caractère humanitaire en protégeant les Tutsi du camp de Nyarushishi, devait tenter d'aller jusque Kigali²⁴. Cela revenait à bloquer l'avancée du FPR et à conserver l'Ouest du Rwanda au gouvernement Hutu Power et à ses troupes, auteurs du génocide.

Le soutien à ce gouvernement était impliqué dans l'instruction donnée aux militaires français de contacter les autorités locales et de les inciter à « rétablir leur autorité²⁵ ». Or tous ces gens-là étaient des criminels. L'ordre donné par Paris aux militaires était donc de fermer les yeux sur les massacres accomplis, de ne pas enquêter, de ne pas rechercher et arrêter leurs auteurs, mais au contraire de pactiser avec eux. Ce qui fut fait.

L'armée française ne pouvant, de par son mandat onusien, intervenir directement pour arrêter l'offensive du FPR, quoiqu'elle le fit dans quelques cas, a dû se limiter à soutenir les forces gouvernementales, armée, milices et défense civile. Le minimum qu'elle pouvait faire était de ne pas se les mettre à dos, ne pas démanteler les barrières et ne pas entraver leurs opérations contre l'« ennemi ».

Pour se couvrir, l'armée française utilise deux armes de propagande. *Primo*, il est affirmé que l'offensive du FPR fait fuir les populations.

23. Patrick de Saint-Exupéry, art. cit., p. 3.

24. MIP, Annexes, p. 387.

25. *Idem*.

Donc, protéger celles-ci revient à réclamer un cessez-le-feu et à s'opposer à cette offensive en légitimant l'action de l'armée rwandaise et des milices contre le FPR et les Tutsi. L'ordre d'opération Turquoise dénonce en particulier l'offensive du FPR « en vue de couper en deux la partie ouest du pays encore sous contrôle gouvernemental²⁶ ». Cela permet de transformer les Tutsi abandonnés à Bisesero en combattants et de laisser, au nom du principe de neutralité, les forces du Hutu Power les attaquer.

Secundo, afin de permettre aux autorités rwandaises de continuer l'élimination des Tutsi de leur zone, appelée « pays hutu » dans l'ordre d'opération Turquoise, l'état-major français va dénoncer les infiltrations du FPR.

Cette opération d'intoxication couplée au refus d'intervenir auprès des Tutsi en danger est une preuve qu'il y a eu un plan concerté entre les Français et les autorités rwandaises pour aider celles-ci à terminer le « nettoyage des Tutsi » pendant trois jours à partir du 27 juin.

IMPUTER LE GÉNOCIDE AU FPR

Cette déformation des faits par les médias français est-elle comparable à ce que l'on appelle « négationnisme » à propos du génocide des Juifs ? Le génocide des Tutsi rwandais diffère de celui des Juifs sur deux points. Il ne se produit pas au cours d'une guerre, mais il la provoque. Ensuite ce ne sont pas des grandes puissances extérieures qui y mettent fin, mais un groupe organisé parmi les victimes.

Les discours d'appel au meurtre des Tutsi en 1994 ne cessaient de se référer à la prétendue « révolution sociale » de 1959 au cours de laquelle on avait eu le tort, selon eux, de laisser des Tutsi fuir à l'étranger et d'épargner leurs enfants. Le FPR a été formé en partie de ces exilés ou enfants d'exilés, rejoints par d'autres opposants au régime raciste né de cette « révolution » de 1959. Tous les membres de ce mouvement étaient des victimes potentielles. Ils ont choisi de prendre les armes contre le régime qui leur refusait le droit au retour dans leur pays et considérait les Tutsi comme étrangers à leur propre patrie. Ils l'ont attaqué en 1990. Ce conflit n'avait rien d'une guerre d'invasion par un pays étranger mais était une réaction de victimes d'un processus génocidaire. Ayant conclu un accord de paix les réintégrant, ils attendaient sa mise en application quand survint l'attentat du 6 avril 1994,

26. *Ibid.*, p. 387.

qui était un coup d'État pour empêcher la mise en œuvre de cet accord. Peu après le déclenchement du génocide, le FPR l'a dénoncé à l'ONU²⁷. Devant l'inaction du général Dallaire, commandant la force de l'ONU, le FPR a pris les armes contre les auteurs de ce génocide. Il y a mis fin. Il n'a fait qu'appliquer la Convention de l'ONU de 1948 contre le génocide.

Du côté français, le génocide est reconnu en tant que « massacres d'une ampleur inégalée » et le mot est lâché pour décrocher l'aval du Conseil de sécurité à l'intervention française²⁸. La désignation des auteurs et des victimes est discutée. Les politiciens mettent un "s" à « génocide²⁹ » et, pour couper court, la presse parle de « génocide *rwandais* » – et non pas de « génocide *des Tutsi* ».

La France se distingue par son acharnement contre le FPR. Celui-ci est considéré comme la cause du génocide des Tutsi par son attaque de 1990 et par l'attentat du 6 avril qu'on lui impute d'autant plus facilement que des pièces à conviction ont été prélevées par des militaires français dans les débris de l'avion et sont toujours dissimulées. Le FPR est accusé d'avoir opté pour un *modus operandi* qui « ne pouvait qu'entraîner en réaction des représailles sanglantes envers la communauté Tutsi³⁰ ». En plus du génocide des Tutsi, on lui colle un génocide des Hutu et, suite à la poursuite des auteurs du génocide au Zaïre en 1996 et aux guerres subséquentes, on l'accuse d'un troisième génocide de Congolais !

L'armée française ne parle pas de génocide³¹. Dès l'attaque du FPR, en octobre 1990, elle est engagée dans une guerre où les Tutsi sont les envahisseurs et les ennemis. L'amiral Lanxade, alors chef d'état-major particulier du Président de la République, parle, lui, d'une agression de « forces tutsies³² ». Le conflit apparaît comme une guerre raciale entre Tutsi et Hutu

27. Lettre de Claude Dusaidi au président du Conseil de sécurité, New York, 13 avril 1994.

28. Déclaration de M. Mérimée, Procès-verbal de la 3392^e séance du Conseil de sécurité, 22 juin 1994, ONU, S/PV.3392, pp. 5-6.

29. Le 18 mai 1994, devant l'Assemblée nationale, Alain Juppé, ministre des Affaires étrangères, dénonce un génocide dont les auteurs sont les troupes gouvernementales et les victimes la population tutsi. Mais dans *Libération*, le 16 juin, il parle « des responsables de ces génocides », imputant au FPR un crime analogue.

30. Jean-Louis Bruguière, Délivrance de mandats d'arrêts internationaux - Ordonnance de soit-communicé, 17 novembre 2006.

31. À l'exception de l'ordre d'opération n° 1 du général Lafourcade, dans lequel on trouve une occurrence du mot « génocide », mais ce texte n'est pas public et ce point de vue n'est pas répercuté dans les troupes. Voir Jean-Claude Lafourcade, *op.cit.*, annexe, p. 195.

32. L'amiral [Lanxade], chef de l'état-major particulier, Note à l'attention de Monsieur le Président de la République (sous couvert de Monsieur le Secrétaire général), 11 octobre 1990, Objet : Rwanda - Situation. Archives Mitterrand.

dans laquelle la France soutient les Hutu. Le Tutsi est l'ennemi, qu'il vive paisiblement au Rwanda ou qu'il y revienne les armes à la main.

Devenu chef d'état-major des armées, Lanxade ne changera pas son point de vue. À François Mitterrand qui lui demande, le 13 avril 1994, si les massacres vont s'étendre, il répond : « Ils sont déjà considérables. Mais maintenant ce sont les Tutsis qui massacreront les Hutus dans Kigali³³. » À la veille de l'opération Turquoise, le 22 juin, faisant le point sur la situation, il déclare : « Nous avons très peu d'informations sur la partie prise par le FPR. Le vide a été fait par les Tutsis³⁴. » Il laisse entendre que le FPR massacre les Hutu. Il l'affirme le 29 juin quand Mitterrand lui demande s'il y a des massacres en zone FPR ; il lui répond : « Oui, sans doute, et d'une certaine ampleur si on en juge par les cadavres du Lac Victoria³⁵. » Le chef d'état-major de l'armée française persiste dans sa logique d'inversion des responsabilités. Il n'y a pas de génocide à ses yeux, mais une guerre, dans laquelle ce sont les Tutsi qui massacrent.

La question essentielle n'est donc pas tant celle de la négation du génocide des Tutsi par la France, que celle de la connivence de l'État français avec le projet génocidaire depuis 1990. Les militaires français n'ont-ils pas collaboré avec le colonel Serubuga, chef d'état-major adjoint qui, en octobre 1990, « s'était réjoui, selon l'ambassadeur Martres, de l'attaque du FPR, qui servirait de justification aux massacres des Tutsi³⁶ » ? Les diplomates français n'ont-ils pas soutenu le parti extrémiste CDR, contre le président Habyarimana, dès mars 1993³⁷, et ne sont-ils pas allés jusqu'à demander devant le Conseil de sécurité qu'il soit intégré dans les institutions de transition³⁸ ?

Sans l'engagement militaire de la France, le régime Habyarimana aurait été renversé avant 1994. Sans l'intervention de l'ambassadeur Marlaud, le camouflage du coup d'État par la formation d'un gouvernement intérimaire Hutu Power en l'espace d'un jour, le 8 avril 1994, n'aurait pas été possible. Sans l'opération Turquoise, le génocide aurait été stoppé beaucoup plus tôt et ses auteurs n'auraient pas pu fuir au Zaïre en entraînant avec eux deux millions de personnes.

33. Conseil restreint du 13 avril 1994. Archives Mitterrand.

34. Conseil restreint du 22 juin 1994. Archives Mitterrand.

35. Conseil restreint du 29 juin 1994. Archives Mitterrand.

36. MIP, Tome III, Auditions, Vol. 1, p. 119.

37. TD Kigali 11 mars 1993, MIP, Tome II, Annexes, p. 217.

38. 3358^e séance du Conseil de sécurité, 5 avril 1994, ONU S/PV.3358, p. 6.